



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 23 JUIN 2026 à 20 HEURES
MAIRIE DU MAZET SAINT-VOY**

Le 23 juin 2026, le Conseil Communautaire convoqué le 16 juin 2026, s'est réuni à la mairie du Mazet Saint-Voy, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

Présents : Bénédicte ANDRE, Pascale BLANC, Rose-Marie BROTTES, Yvan CHARREYRON, Isabelle DARDELET, Annie DERRIAZ, Marie-Josée DIGONNET, Ludovic FAURIE, André FERRAPIE, Frédéric GROS, Mazarine MAISONNY, Franck MOUNIER, Christian OUILLON, Cyril POCHELON, Thierry QUESADA, William RIFFARD, Nathalie ROBERT, Patrice ROUSSON, Frédéric ROUX, David SALQUE-PRADIER, Jean-Noël SOUVIGNET, Mickaël SUCHAIL, Karine VALLA.

Absents excusés non représentés : Coraline CAPON-BLANC, Philippe DIGONNET.

Elu secrétaire de séance : Madame Karine VALLA.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 23
- Votants : 23

1 – Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne Karine VALLA comme secrétaire de séance (unanimité).

2 – Approbation procès-verbal du conseil du 4 mai 2026 :

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 (unanimité).

3 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire du Haut-Lignon :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour adopter le règlement intérieur du Conseil Communautaire du Haut-Lignon.

Le Chambon-sur-Lignon Chenerelles Le Mas de Tence Le Mazet Saint-Voy Saint-Jeures Tence

**Haut
Lignon**

4 – Adoption du Compte Financier Unique du budget principal de la Communauté de Communes du Haut-Lignon – Exercice 2025 :

Le Conseil communautaire délibère à la majorité (21 voix pour et une abstention, David SALQUE-PRADIER, Président s'étant retiré pendant le vote) pour adopter le compte financier unique du budget principal de la CCHL, pour l'exercice 2025.

5 – Adoption du Compte Financier Unique du budget annexe Zones d'Activités de la Communauté de Communes du Haut-Lignon – Exercice 2025 :

Le Conseil communautaire délibère à la majorité (21 voix pour et une abstention, David SALQUE-PRADIER, Président s'étant retiré pendant le vote) pour adopter le compte financier unique du budget annexe Zones d'Activités de la CCHL, pour l'exercice 2025.

6 – Adoption du Compte Financier Unique du budget annexe Atelier Relais Tence de la Communauté de Communes du Haut-Lignon – Exercice 2025 :

Le Conseil communautaire délibère à la majorité (21 voix pour et une abstention, David SALQUE-PRADIER, Président s'étant retiré pendant le vote) pour adopter le compte financier unique du budget annexe Atelier Relais Tence de la CCHL, pour l'exercice 2025.

7 – Adoption du Compte Financier Unique du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Haut-Lignon – Exercice 2025 :

Le Conseil communautaire délibère à la majorité (21 voix pour et une abstention, David SALQUE-PRADIER, Président s'étant retiré pendant le vote) pour adopter le compte financier unique du budget annexe SPANC de la CCHL, pour l'exercice 2025.

8 – Adoption du règlement financier et budgétaire de la CCHL :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour adopter le règlement budgétaire et Financier de la CCHL

9 – Vote de la répartition d'une part du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD), entre la CCHL et les communes :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour adopter la répartition proposée entre la CCHL et les communes.

10 - Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour reconduire une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 €, auprès du Crédit Mutuel avec un taux Euribor 3 mois et une marge de 0,90 % ainsi que des frais d'engagement de 600 €.

11 – Attribution d'une subvention à l'association Justice et Partage :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour attribuer une subvention de 500 € à l'association Justine et Partage.

12 – Attribution d'une subvention à l'association Solidarités paysans de la Haute-Loire :

Le Conseil communautaire délibère à la majorité (22 voix pour et une abstention) pour attribuer une subvention de 300 € à l'association Justine et Partage.

13 – Attribution d'une subvention à l'association Sportive du Collège de la Lionchère :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour attribuer une subvention de 1.000 € à l'association Sportive du Collège de la Lionchère.

14 – Renouvellement du financement du programme « territoire d'industrie Le Puy – Jeune Loire » :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour renouveler le financement du programme.

15 – Vote des tarifs de la Taxe de séjour à compter de l'année 2027 :

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour voter les tarifs de la Taxe de Séjour à compter de l'année 2027.

16 – Signature d'une convention pour la gestion du temps méridien avec la commune de Saint-Jeures :

Le Conseil communautaire délibère à la majorité (22 voix pour et une abstention) pour autoriser la signature d'une convention pour la gestion du temps méridien avec la commune de Saint-Jeures.

17 – Vote des tarifs pour les activités du centre de loisirs :

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour les tarifs suivants :

- Camp rando montagne (parc de la Vanoise) du 20 au 24 juillet 2026 pour 15 ados (12 et +) avec 3 accompagnateurs - Randonnée montagne avec guide, Canyoning, VTT – Tarifs proposés : 360 € habitant CCHL et 510 € hors territoire.
- Camp voile (Lavalette) du 27 au 31 juillet 2026 24 enfants (9 à 11 ans) avec 4 accompagnateurs – Tarifs proposés : 210 € habitant CCHL et 360 € hors territoire.

18 – Vote du tarif de la navette de Saint-Jeures pour l'année 2026-2027 :

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour voter le tarif de la navette de Saint-Jeures pour l'année 2026-2027, soit 40 € par an.

19 – Vote pour le tarif de l'atelier de chorale adulte de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon :

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour voter le tarif de l'atelier de chorale adulte de l'EMIHL pour l'année 2026-2027, soit 120 € par an.

20 – Mise en place EAC 2026 -2027 et demande de subvention :

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour valider les projets présentés et voter le plan de financement et les demandes de subvention.

21 – Décisions du bureau communautaire :

Le Conseil communautaire prend note des décisions prises par le bureau communautaire.

La secrétaire de séance
Karine VALLA

